

## Jean Eudes, une spiritualité presbytérale pour notre temps

Mgr Gérard Defois, archevêque émérite de Lille,  
in « Prêtres diocésains », n°1511, novembre 2014, pp. 387-394.

Les conférences épiscopales du monde entier sont actuellement consultées sur l'opportunité de déclarer saint Jean Eudes « docteur de l'Église ». À certains cela semblera secondaire, mais pour une bonne part parce que nous ne vivons que dans l'instant, le témoignage affectif du vécu, sans considérer utile de visiter nos archives spirituelles. Nous sommes, par des revues et des livres récents, comblés d'excellentes propositions sur le ministère presbytéral. Aussi le détour vers les sources de la spiritualité de l'École française semble à certains relever d'un autre temps et d'un autre langage. Néanmoins je soutiendrai que les perspectives de Jean Eudes nous découvrent un autre relief du ministère quand il est inscrit dans l'ensemble du salut en Jésus-Christ pour notre pastorale « actuelle ».

### Le pouvoir et la dignité du prêtre

L'expression fera bondir les prophètes contemporains d'une Église servante et pauvre dans l'esprit de Vatican II. Parce que nous ignorons la situation concrète des prêtres diocésains au XVII<sup>e</sup> siècle avant la mise en place des séminaires et la création de formations issues du concile de Trente. Saint Vincent de Paul évoque ces desservants affectés au seul culte pour dire des messes à l'intention de populations angoissées par leur salut, à l'heure des guerres interminables, des épidémies et des schismes. Ordonnés comme « diseurs de messes », ils se trouvaient socialement rejetés, souvent méprisés comme des fainéants et des mendiants. Impuissants dans les relations de la société, ils devenaient des exclus de la vie commune.

Alors Bérulle et tant d'autres ont voulu rendre de la **dignité** aux prêtres ; ils ont « *pouvoir sur Dieu* » osera dire le cardinal. Dans cette même ligne Jean Eudes sera plus explicite : « *Jésus, roi des hommes et des anges... n'obéit-il pas très ponctuellement à leur voix et à leur parole, et ne se rend-il pas entre leurs mains toutes fois et quantes qu'il leur plaît de l'appeler, s'il faut ainsi dire, par la consécration de son corps et de son sang, dans la très sainte Eucharistie ? N'ont-ils pas pouvoir sur son corps mystique, qui est son Église, sur son divin Esprit, sur sa grâce, sur ses mystères, puisque c'est par eux et par leur ministère que le Saint-Esprit est donné aux fidèles... N'est-ce pas pour cela que dans les saintes Écritures ils portent la qualité de dispensateurs des mystères de Dieu et de sa divine grâce ?* » Et le saint fondateur de conclure : « *Vous êtes la partie la plus noble du corps mystique du Fils de Dieu. Vous êtes les yeux, la bouche, la langue et le cœur de l'Église de Jésus*<sup>1</sup>. »

La dignité humaine du prêtre, son rang social, son pouvoir sur la société, autant de réalités nouvelles qui ont surgi avec la modernité dans le champ culturel du XVII<sup>e</sup> siècle. Nous trouverons cette même insistance sur la dignité du prêtre chez Pie XI encore en 1935<sup>2</sup>. Au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles les prêtres avaient été tenus en marge dans une société de la puissance et de la guerre, réduits pour beaucoup à un rôle de domestiques des princes pour assurer uniquement le culte et bénir les projets des puissants. Puis dans les sphères des intellectuels et des politiques

---

<sup>1</sup> Jean Eudes, *Œuvres complètes du Vénérable Jean Eudes* (O.C.), Tome III, « *Le mémorial de la vie ecclésiastique* », éd. Beauchesne, Paris, 1906, pp. 12-14.

<sup>2</sup> Pie XI, *Lettre encyclique « Ad catholici sacerdotii fastigium »*, La Bonne Presse, Paris, 1935, §4.

ils furent réduits à leur « utilité sociale » pour maintenir l'ordre chez les petites gens sans culture. À l'heure où les évêques étaient des politiques, les religieux étant moines ou professeurs des universités, les prêtres diocésains se voient exclus d'une société qui se veut majeure par ses pouvoirs et sécularisée dans ses institutions juridiques et politiques. Comment redonner au clergé une signification sociale au nom même de sa spécificité non pas d'abord mondaine mais chrétienne ?

Jean Eudes ne craint pas d'en appeler à une échelle chrétienne des valeurs ; devant une opinion publique royaliste, il ose proclamer à la cour : « *Bâtir des palais et des Louvres, faire des armées et marcher à leur tête, donner des batailles, remporter des victoires, assiéger des villes, les prendre, les piller, les saccager, conquérir des provinces et des royaumes, voilà les grandes actions des grands hommes du monde. Mais qu'est-ce que tout cela ? Vanitas vanitatum et omnia vanitas : ce n'est que vent, que fumée et que vanité, mais bien souvent ce n'est qu'abomination, parce que pour l'ordinaire toutes ces choses sont des effets de l'orgueil et de l'ambition des hommes... Mais apprendre à un enfant à bien faire le signe de la croix, donner au dernier de tous les hommes la moindre instruction pour son salut est chose plus grande devant Dieu que toutes les choses susdites.* <sup>3</sup> » Et de nouveau notre saint d'en conclure par cet appel à la dignité et au pouvoir spécifique du pasteur : « *Ô missionnaires, que votre profession est sainte ! Que votre emploi est relevé, puisque vous êtes associés avec Dieu, avec l'Homme-Dieu, avec la Mère de Dieu, avec l'Église de Dieu, avec tous les Anges, avec tous les saints Apôtres, avec tous les saints du ciel, avec les personnes les plus dignes et les plus sacrées de la terre, dans une œuvre qui surpasse tous les autres œuvres qui se peuvent faire en l'univers.* <sup>4</sup> »

En amont de cette « théologie pastorale » du ministère, nous apercevons les premières lignes d'une nouvelle approche de la place de la religion dans la société. Quand la culture était rendue cohérente par les représentations et les activités du catholicisme, la société étant estimée globalement catholique, le prêtre était le « préposé aux services cultuels » dont l'ordre public était le garant. Le ministère diocésain se définissait par une fonction sociale et un service public, l'évêque était lui-même un haut fonctionnaire de l'État, ainsi les cardinaux sont promus ministres ou conseillers d'État ; Bérulle lui-même était « consultant » du pouvoir royal.

Mais Jean Eudes, Ollier et tant d'autres, après le concile de Trente, ont pris conscience de la nature proprement chrétienne du ministère. Ils devaient par là en signifier la différence et donc la séparation par rapport aux carrières mondaines. Alors pour l'École française le presbytérat ne consiste plus seulement dans le service cultuel, il est pouvoir spirituel reçu comme don de Dieu, il n'est plus apprécié d'abord selon son utilité fonctionnelle dans la société. Ainsi le pouvoir pastoral ne se fonde plus sur le système social mais sur l'action de Dieu par le Christ et dans l'histoire.

Dire aux prêtres avec Jean Eudes : « *vous êtes des Jésus-Christ vivants et marchants sur la terre... vous représentez sa personne... vous tenez sa place... vous êtes revêtus de sa royauté, de son sacerdoce, de son autorité... vous agissez en son nom et de sa part... vous êtes employés dans ses plus grandes œuvres, vous avez à continuer la vie qu'il a menée sur la terre, et toutes les fonctions sociales qu'il y a exercées* <sup>5</sup> », c'est définir le service du prêtre par le haut, c'est-à-dire par un envoi du Seigneur et non par une délégation statutaire de la communauté comme l'avait préconisé Luther en 1520. Nous sommes au cœur d'un conflit des représentations du pouvoir.

---

<sup>3</sup> Jean Eudes, *Le bon confesseur*, O.C. IV p.189

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 195.

<sup>5</sup> Jean Eudes, *Le mémorial de la vie ecclésiastique*, O.C. III p. 17.

Ce débat entre la fonction sociale et la mission spirituelle du ministre ordonné fut encore vif en France dans la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle, quand le clergé entreprit des œuvres sociales pour rechristianiser la France. Il eut même un prolongement dans la lettre du cardinal Suhard, *Le Prêtre dans la cité*, en 1949, mais aussi provoqua des tensions entre les prêtres ouvriers ou encore à la Mission de France. Sur quel pouvoir transcendant fonder la dignité du prêtre ? Comment ce prêtre peut-il faire la preuve d'une Église indispensable à l'humanité ? Comment concilier l'utilité sociale et la gratuité du salut ?

La vigueur de la pensée de Jean Eudes sur ce point tient à ce qu'il lie le ministère à l'envoi du Christ par le Père. Ainsi il ouvre une ligne christologique où Vatican II situera ensuite la succession apostolique comme matrice du sacrement de l'Ordre. Certes, cette compréhension du pouvoir ministériel veut ne rien devoir à la domination mondaine d'une population. Tous s'en méfient. Vincent de Paul sera très attentif à ce nécessaire « vide de soi » du prêtre pour que Jésus soit l'agent primordial de la vie pastorale<sup>6</sup>. Et là, la « kénose » du Seigneur préluant à son retour vers le Père devient la référence de l'évangélisation selon Jean Eudes. La séparation du prêtre à l'encontre des mœurs de la société se veut un témoignage de la liberté évangélique du sacerdoce vécu en Christ.

### « Faire parler Dieu »

*« Que la bouche du prédicateur, c'est la bouche de Jésus qui est venu du ciel en la terre pour parler aux hommes, pour les instruire et pour leur annoncer les choses qu'il a entendues de son Père... Que la langue du même prédicateur, c'est l'instrument et la langue du Saint-Esprit... Que prêcher, c'est **faire parler Dieu**, lequel ayant parlé aux hommes, par les Prophètes dans l'Ancien Testament, et par son Fils dans la loi nouvelle, nous veut encore maintenant parler par les membres de son même Fils... Que l'origine de la prédication évangélique, c'est le sein de Dieu : puisque c'est de là qu'est sorti le Verbe, la Parole éternelle et le premier de tous les prédicateurs... Que la fin et le but de cette fonction céleste, c'est de faire naître et former Jésus-Christ dans les cœurs des hommes et de l'y faire vivre et régner.<sup>7</sup> »*

Selon l'introduction du livre de Jean Eudes *Le Prédicateur apostolique*, il semble que la prédication en ce XVII<sup>e</sup> siècle était devenue davantage un exercice mondain qu'une annonce de la bonne nouvelle à un peuple précis. Saint Jean Eudes y fustige vertement ceux qui ne parlent que d'eux-mêmes, veulent s'attirer des félicitations pour leurs artifices oratoires, séduisent par des anecdotes superficielles et citent davantage les penseurs grecs et romains, des philosophes païens que l'Évangile du Christ. Il critique le langage abstrait de la scolastique des prédicateurs qui laissent la vérité chrétienne en marge. Quant à la forme elle-même elle relevait davantage du théâtre mondain que de la Parole de Dieu annoncée.

Il semblerait aussi que Jean Eudes se soit inspiré d'une lettre de saint François de Sales à l'archevêque de Bourges. Les textes que nous venons de rappeler nous montrent combien la simplicité du langage et la profondeur mystique du propos conduisent le prédicateur à s'effacer lui-même pour laisser Dieu parler aux hommes ; alors la prédication devient parole et non discours, elle ouvre à des relations au Père puisqu'elle vient du sein même de la Trinité. Par ailleurs, il s'agit d'une « pédagogie mariale » en ce qu'elle entend faire naître le Christ et le former dans le cœur de ceux qui l'écoutent. Et là encore « parlant en Christ » le prédicateur

---

<sup>6</sup> Saint Vincent de Paul, *Avis à Antoine Durand*, t. XI, pp. 343-344.

<sup>7</sup> Jean Eudes, *Le prédicateur apostolique*, O.C. IV pp. 13-14.

apostolique retrouve les intentions et les dispositions qui étaient celles du Christ lorsqu'il parlait sur la terre.

Nous rencontrons l'esprit de ce qui inspirera la réflexion conciliaire de Vatican II *Dei Verbum*, les Pères l'ouvrent par ces mots : « *En écoutant religieusement et proclamant avec assurance la Parole de Dieu le saint Concile fait sienne cette parole de saint Jean : "Nous vous annonçons la vie éternelle, qui était auprès du Père et qui nous est apparue : ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que vous soyez en communion avec nous et que notre communion soit avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ" (1 Jn 1, 2-3)... afin que, en entendant l'annonce du salut, le monde entier y croie, qu'en croyant il espère, qu'en espérant il aime.* <sup>8</sup>»

Comme dans l'expression de Jean Eudes nous trouvons ici un rapport à la Parole qui est de l'ordre de l'expérience spirituelle. Il ne s'agit plus d'un exposé abstrait de la doctrine, ni d'un commentaire exégétique sur un texte du passé, quasi mort, mais de faire naître une communion avec le Père et de Fils dans l'Esprit, et en même temps une communion en Église là où prend corps le Christ que la Parole fait naître et grandir.

Le pape François en son exhortation apostolique, la *Joie de l'Évangile*, souligne dans le même sens à propos de l'homélie : « *Le prédicateur a la très belle et difficile mission d'unir les cœurs qui s'aiment : celui du Seigneur et ceux de son peuple. Le dialogue entre Dieu et son Peuple renforce encore plus l'Alliance qu'il y a entre eux et resserre le lien de la charité* » (n. 143).

De Jean Eudes au Concile et au pape François nous reconnaissons la même démarche, celle de la création de relations et de dialogue ; il s'agit alors non pas d'une doctrine fermée sur un langage mais d'une communion dans une expérience commune dans la rencontre de Dieu qui parle en son Église par ses prédicateurs.

De Jean Eudes au Concile et au pape François, la Parole de Dieu apparaît comme une réalité dynamique et vivante, le prédicateur doit préparer la route à l'instar de Jean Baptiste, favoriser cette circulation de la Parole à la fois dans le rapport à Dieu, presque contraint de se dire à l'appel du prêtre, et dans les échanges de la communauté où le Christ prend corps. La prédication en Église apparaît le principe herméneutique du discours de Dieu en son Peuple, là où le Verbe naît et prend corps. Le Concile, dans la constitution *Dei Verbum*, verra là une continuité historique de l'interprétation de la Parole par l'Église, si Dieu parle en elle, l'histoire de l'Église qui fait « parler Dieu » est tout entière tradition apostolique : « *Ainsi l'Église, tandis que les siècles s'écoulaient, tend constamment vers la plénitude de la vérité divine, jusqu'à ce que soient accomplies en elle les paroles de Dieu* » (n. 8)). Loin, tant de la contre-réforme qui fera de la doctrine un donné statique à sauvegarder et du luthéranisme qui la limitera à une expérience individuelle de l'Écriture, la conception de la parole chez Jean Eudes se révèle active et « *pérégrinante* », grâce à des prédicateurs envoyés au service de l'intelligence de l'Écriture lue en Église. Et c'est là que sa pensée théologique trouve son originalité par une christologie engagée dans une histoire d'hommes nourris de la Parole vivante. Comprendre c'est vivre un message, en faire une expérience ressentie et non un simple transfert de savoirs religieux. Jean Eudes en tirera la conclusion pédagogique : la formation des futurs prêtres doit se faire d'abord par leur participation à des missions et non seulement par l'acquisition de connaissances et de diplômes en maisons d'enseignement.

---

<sup>8</sup> Concile Vatican II, Constitution *Dei Verbum*, n°1.

## Le « zèle » pour le salut du monde

La théologie de saint Jean Eudes se veut ainsi implantée dans la mission reçue du Christ : « *Ô prêtres, que vous avez d'obligation à Dieu de vous avoir appelé à faire l'office de sauveurs avec le grand Sauveur du monde!... Travaillons, travaillons donc courageusement et constamment en ce grand œuvre. Mettons-y notre joie et notre félicité. Embrassons volontiers les peines qui s'y rencontrent, pour l'amour de celui qui en a tant souffert pour nous. Ayons pitié de tant d'âmes qui périssent tous les jours, créées à l'image de Dieu, rachetées du précieux sang de son Fils, et qui sont les âmes de nos frères et de nos sœurs.*<sup>9</sup> »

Il faut ici rappeler l'image du « bon pasteur » chez Jean Eudes ; elle est tout entière finalisée par le salut des hommes : le prêtre, « *un bon pasteur est un sauveur et un Jésus-Christ en terre* » au point que toute activité, et les exercices de piété eux-mêmes doivent passer après une œuvre de salut pour un être humain. Il a sur ce point des expressions enthousiastes lorsqu'il définit « *les qualités et excellences d'un bon Pasteur et d'un saint prêtre*<sup>10</sup> », il évoque sa dignité princière dans le Royaume de Dieu, mais aussi sa mission d'évangéliste et d'apôtre pour annoncer l'Évangile de Jésus-Christ, sa médiation entre Dieu et les hommes, mais pour lui ce n'est que la préparation au salut qui devient réel et effectif dans la célébration personnelle du sacrement de Pénitence. Pour vaincre le péché et les stratagèmes de l'esprit du mal, Satan. Sur ce point les écrits s'enchaînent chez Jean Eudes en trois livres : du *Mémorial de la vie ecclésiastique* au *Prédicateur apostolique* pour arriver au *Bon confesseur*. Mais la pointe du salut s'exprime le mieux dans le sacrement du pardon.

En situant cette observation dans le contexte d'une culture générale globalement catholique, nous comprenons que le salut est moins la découverte de la foi dans une société incroyante que l'accueil de la grâce du pardon chez les baptisés. Et le « **bon confesseur** » s'appuyant sur l'annonce du « **prédicateur apostolique** », l'approfondissant, se révèle un éducateur de la foi active et de la charité. C'est par le « travail » préalable à l'absolution que le pasteur guide en juge. Cet aspect judiciaire est important ici, Jean Eudes en souligne les exigences et les nombreux risques, il prévient : « *Ne vous ingérez pas dans l'office de juge, spécialement de juge spirituel des âmes, si vous n'avez pas assez de force pour détruire l'iniquité partout où vous la trouverez, même dans les puissances du siècle.*<sup>11</sup> » C'est dire que ce ministère est jugement et combat contre le mal collectif.

Définir la tâche et l'identité spirituelle des prêtres fut l'intention profonde du *Mémorial de la vie ecclésiastique*, le *Bon confesseur*, lui, met au premier plan la coopération du prêtre au salut : C'est pourquoi Jean Eudes souligne : « *afin d'allumer et d'enflammer ce saint zèle dans leurs cœurs, il est bien à propos de faire voir ici combien c'est une chose grande, sainte, divine, agréable à Dieu, que de coopérer avec lui au salut des âmes.*<sup>12</sup> »

## Conclusion

Restaurer la dignité du prêtre en le « configurant » au Christ marchant en ce monde, lui redonner souffle et grandeur dans la prédication de la Parole de Dieu, susciter son « zèle » comme

---

<sup>9</sup> Jean Eudes, O.C. IV pp. 194-195.

<sup>10</sup> Jean Eudes, O.C. III p. 22.

<sup>11</sup> Jean Eudes, O.C. IV p. 255.

<sup>12</sup> *Ibid.* p. 166.

coopérateur de Dieu dans sa volonté de salut des hommes, manifeste bien le souci missionnaire de saint Jean Eudes en qualifiant théologiquement et spirituellement le ministère.

Lorsque l'Église devant la culture moderne s'est trouvée dessaisie de son pouvoir social et de ses fonctions politiques ou culturelles, elle a été renvoyée à son identité apostolique. Sur ce point les temps modernes marquent toujours nos mentalités, ils nous contraignent à définir le prêtre en termes évangéliques, y compris dans ses engagements au service des hommes. En ce sens l'expérience d'une théologie pastorale comme l'envisageait saint Jean Eudes sollicite notre esprit pour dire dans les mœurs de notre temps « *le grand œuvre de l'Homme-Dieu, Jésus-Christ Notre Seigneur* ».

---

*Ce texte est publié avec l'aimable autorisation de la revue « Prêtres diocésains ».*

---